



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 17/04/24
ID : 048-200069151-20240404-DELIB_2024054_1-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 avril 2024 à 18 heures

Date de Convocation 21 mars 2024

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-quatre et le 04 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 23	
Votants : 29	
Pour : 29	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Damien ARMAND, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Henri COUDERC, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Vincent PRATLONG pouvoir à Gilles VERGELY, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Flore THEROND, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,
Abstention : 0	Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN
	Absents :
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2024-054 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 février 2024,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de Budget primitif 2024 opéré par le Bureau communautaire et la Conférence des maires, qui s'est réunie le 28 mars dernier,

CONSIDÉRANT la présentation faite par Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2024 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire et des arbitrages opérés en Conférence des maires,

CONSTATANT que le Budget primitif 2024 s'équilibre à **11 049 761,00 euros** qui se décomposent comme suit :

1. La section de fonctionnement s'équilibre à : 7 470 427,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

DÉPENSES	BP 2024
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	713 778,26
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 272 150,87

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 0384200069157-2024-0404-DELIB_2024054_1-DE



014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 944 632,83
66 - CHARGES FINANCIÈRES	78 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00
042 - SECTION À SECTION	537 567,26
023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	260 000,00
Total dépenses de fonctionnement	7 470 427,00

RECETTES	BP 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	231 860,20
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	968 100,87
73 - IMPÔTS ET TAXES	954 949,78
731- FISCALITE LOCALE	3 175 569,56
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 691 972,99
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	168 300,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	36 178,02
042 - SECTION À SECTION	243 395,58
Total recettes de fonctionnement	7 470 427,00

1. La section d'investissement s'équilibre à : 3 579 334,00 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	RAR 2023	Propositions nouvelles	BP 2024
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		529 620,81	529 620,81
040- section à section		233 395,58	233 395,58
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 000,00	177 000,00	179 000,00
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		77 328,07	77 328,07
1503 - MATERIEL INTERCOMMUNAL	1 160,68	20 000,00	21 160,68
1506 - TRAVAUX DI	4 772,55	10 000,00	14 772,55
1507-		5000,00	5000,00
1801 - AIDE AUX ENTREPRISES	298 037,00	30 000,00	328 037,00
1802 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE	1 483,00		1 483,00
1805 -EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 600,00	4 000,00	7 600,00
1807 - RENOVATION AIRE DES GENS DU VOYAGE	2 040,00	53 448,87	55 488,87
2102 -NOUVEAUX LOCAUX COMMUNAUTAIRES	586 729,26	1 387 000,00	1 973 729,26
2104- AMENAGEMENT BIT WC PUBLIC LA MALENE	3 252,00		3 252,00
9012 -INFORMATIQUE LOGICIELS	9 466,18	40 000,00	49 466,18
9018 -ACQUISITION MOBILIER		100 000,00	100 000,00
Total dépenses d'investissement	912 540,67	2 666 793,33	3 579 334,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 17/04/24

Berser
Levault

ID : 048-200069151-20240404-DELIB_2024054_1-DE

Chapitre	RAR 2023	Propo nouvelles	
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		260 000,00	260 000,00
040- section à section		537 567,26	537 567,26
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	127 619,63	239 579,46	367 199,09
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 374 310,87	537 263,00	1 911 573,87
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	442 000,00	442 000,00
45822104 – AMENAGEMENT BIT LA MALENE	60 993,78		60 993,78
Total recettes d'investissement	1 562 924,28	2 016 409,72	3 579 334,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, le Budget Primitif 2024 du budget principal tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Damien ARMAND

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.